

Québec, le 27 mars 2015

Mesdames les Directrices générales et
Messieurs les Directeurs généraux
des commissions scolaires,

Dans l'éventualité où le projet de loi n° 28 : Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 n'était pas adopté avant le 31 mars 2015, il serait à propos de retarder, jusqu'à la date de son adoption, l'augmentation des tarifs de garde suggérée par celui-ci.

En effet, une augmentation, qui serait effective avant l'adoption du projet de loi, pourrait être contestée par les utilisateurs.

Tout développement dans ce dossier vous sera communiqué dans les plus brefs délais.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à la présente et vous prie d'accepter mes sincères salutations.

Le sous-ministre adjoint
au soutien aux réseaux et aux enseignants,



Éric Thibault, CPA, CA, ASC

c. c. M^{mes} Marie-Claude Champoux, sous-ministre MEESR
Pâquerette Gagnon, FCSQ
M. Marcus Tabachnick, ACSAQ



1964-2014

